Protocolle sur la taxe du pain. A 11h. par la boüe au manege du defunt Cte [175r., 351.tif] Dietrichstein derriere l'Eglise de St Charles. L'Ecuyer monta deux chevaux en ma presence et me fit monter un Isabelle, deshabitué de monter a cheval, la chose n'alla pas trop bien. L'Archiduc y vint lorsque je partis. M. de Gaisrugg m'envoye ses remarques sur l'instruction du Verwalter de Gros Sonntag. Diné au logis. Quantité de resolutions souveraines d'un contenu fort remarquable me parvinrent. Une du 2. Novembre qui abolit les chevaux de poste, et les postillons, et veut que tout transport de passagers se fasse par des rouliers, aubergistes, meuniers, païsans, commis, curés qui se sont fait inscrire dans un registre, a tour de rolle [!]. C'est a ceux ci que se payera le loyer des chevaux et les guides. Mais ils transporteront deux *quatre* fois par semaine la malle aux lettres gratis a tour de rolle [!] Le port de lettres sera le revenu duquel l'Etat payera les maitres de poste ou pour mieux dire les facteurs de la poste aux lettres. Plus d'Estafettes, a leur place chacun est le maitre d'envoyer un homme affidé comme courier. Les inscrits tiendront quatre chevaux au logis, lorsque c'est leur tour de rôle. Cela donnera de l'encouragement a l'education des chevaux, et du pain aux soldats en congé, qui serviront l'Etat comme

Charretiers en tems de guerre.